

TROUSSE D'INFORMATIONS

Championnat de qualification – Division 3

Présenté par :



01

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates	11-12-13 avril 2025								
Lieu et adresse	Complexe sportif Desjardins de Dolbeau-Mistassini 1032 rue des Érables Dolbeau-Mistassini, QC, G8L 1C1 GOOGLE MAPS								
Personne-ressource NAQ	<u>Geneviève Quesnel</u> , Coordonnatrice aux événements								
Communications	Toutes les informations se trouveront sur la page de l'événement du site internet de NAQ.								
Dropbox	Suite aux inscriptions, chaque club participant à l'événement recevra par courriel un lien pour un dossier Dropbox personnalisé où seront déposés les différents fichiers demandés. Le lien sera transmis à l'adresse courriel utilisée pour le compte associé au système d'inscriptions.								
Contenu	<u>Programmes visés</u> Régional 8-10 ans, 11-12 ans et 13-17 ans Provincial 9-10 ans, 11-12 ans, Jeunesse et Junior <u>Épreuves offertes</u> Toutes les épreuves sont offertes (Manuel des règlements point 5.3.1).								
Règlementation	Les <u>règlementations provinciales</u> sont appliquées.								
Récompenses	Selon les sections 8.1 à 8.3 du Manuel des règlements. Une bannière d'Esprit sportif sera décernée à un club de la division lors de la dernière remise des médailles de la compétition.								
Officiel·les	Chaque club doit fournir le nombre d'officiel·les certifié·es selon la réglementation en vigueur (<u>manuel des règlements 4.5.1</u>). <table border="1" data-bbox="766 1060 1448 1171"> <thead> <tr> <th>Nombre d'athlètes participant à la compétition</th> <th>Nombres d'officiel·les requis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 à 10 athlètes</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>11 à 23 athlètes</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>24 athlètes et plus</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> Compléter le formulaire d'inscriptions à cet effet sur la page de l'événement. Les officiel·les pratiquant·es doivent annoncer leur intérêt à Geneviève Quesnel par courriel au plus tard le 3 mars 2025.	Nombre d'athlètes participant à la compétition	Nombres d'officiel·les requis	1 à 10 athlètes	1	11 à 23 athlètes	2	24 athlètes et plus	3
Nombre d'athlètes participant à la compétition	Nombres d'officiel·les requis								
1 à 10 athlètes	1								
11 à 23 athlètes	2								
24 athlètes et plus	3								
Entraîneur·es	Les entraîneur·es admissibles lors de cet événement doivent détenir la formation requise selon le tableau des formations indiqué dans la Politique de formation et certification des entraîneur·es en vigueur (minimalement compétition-introduction modules 1 à 8). Ils/elles doivent être affilié·es au sein de NAQ (et détenir tous les prérequis en règle et valides). Les entraîneur·es doivent être dûment indiqué·es dans le formulaire d'inscriptions afin d'avoir accès à l'événement.								

02 INSCRIPTIONS ET FRAIS

Date limite des inscriptions	Jeudi 23 janvier 2025, à 13h00.
Mode d'inscription	Formulaire transmis par courriel. Ouverture des inscriptions : 19 décembre 2024.
Frais d'inscriptions	<p>Les coûts d'inscriptions sont ceux indiqués dans la <u>Politique relative aux revenus</u> de Natation Artistique Québec.</p> <p>Frais d'athlètes (provincial).....25\$ par athlète Frais d'athlètes (régional).....20\$ par athlète Frais de club.....65\$</p> <p>Figures.....45\$ par entrée Solo.....45\$ par entrée Duo / Duo mixte.....55\$ par entrée Trio.....70\$ par entrée Équipe.....120\$ par entrée</p> <p>La facturation sera émise à la suite de la tenue de l'événement.</p>
Forfaits et substituts	<p>Après la période de validation des inscriptions, les forfaits (scratches) devront être soumis par courriel à Geneviève Quesnel.</p> <p>Après la parution des ordres de passage, les forfaits (scratches) devront être indiqués le matin de l'événement à la table des arbitres.</p> <p>Les substituts pourront être indiqués soit à l'inscription, soit sur une feuille à compléter à la table des arbitres pendant l'événement.</p>
Remboursements	Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des athlètes pouvant être justifiés par un billet médical. Dans ce cas, les frais d'épreuves seulement seront crédités.
Inscriptions tardives	Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <u>Geneviève Quesnel</u> , et seront assujetties à des pénalités de retard (selon la <u>Politique relative aux revenus 5.1.1</u>).

03 FICHIERS MUSICAUX

Date limite de transmission	20 mars 2025 à 23h59. Des frais supplémentaires seront appliqués pour toute musique transmise en retard (voir la Politique relative aux revenus 5.2.1).
Mode de transmission	Dossier Dropbox (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
Format et nomenclature	Selon l'annexe 4 du manuel des règlements de NAQ .

04 CARTES DE DÉCLARATION

Date limite de transmission	Les cartes de toutes les épreuves devront être complètement téléchargées avant le 20 mars 2025 à 23h59 . Prendre note que nous ne relancerons pas les clubs concernant l'envoi de leurs cartes. Les cartes de déclaration seront importées dans le système de pointage et considérées comme définitives le 21 mars 2025 . Des frais supplémentaires seront appliqués pour tout fichier transmis en retard (voir la Politique relative aux revenus 5.2.4).
Format	Les cartes de déclaration doivent être produites avec le système ISS .
Mode de transmission	Dossier Dropbox (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
Nomenclature	Selon l'annexe 4 du manuel des règlements de NAQ .

05 ÉCHÉANCIER

19 DÉCEMBRE 2024	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
23 JANVIER 2025, 13H00	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
23 JANVIER 2025, 13H00	DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LE NOM DE L'OFFICIEL·LE POUR VOTRE CLUB
27 AU 30 JANVIER 2025	PÉRIODE DE VALIDATION DES INSCRIPTIONS
5 MARS 2025	PIGE ET ANNONCE DES FIGURES IMPOSÉES
20 MARS 2025	TRANSMISSION DES MUSIQUES ET DES CARTES DE DÉCLARATION

06

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La piscine de compétition est un bassin de 25m x 6 couloirs. Profondeur maximale : 2.5m Profondeur minimale : 1.0m
AUCUN bassin d'échauffement. Le bassin récréatif ne sera PAS disponible.
Une cantine sera disponible à même le centre sportif.
NOTES DU CLUB HÔTE : Les chaussures extérieures devront être enlevées avant l'accès aux vestiaires et déposées dans les casiers à cet effet. Zone de remplissage pour bouteilles d'eau disponible. Vestiaires non genrés seulement. Notez que les blocs de départ ne pourront pas être enlevés.
Estrades d'une capacité de 200 places assises.
Stationnement : accessible et gratuit.

Merci aux commanditaires et partenaires du club hôte :



MALLETTE



Au plaisir de vous y voir !